



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)

Numéro de la demande : 2020-0436
Demande : Catégorie B, sous-catégorie 3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Chontrol Peat Paste
Numéro d'homologation : 29293
Principe actif (p.a.) : *Chondrostereum purpureum* souche PFC2139, 1×10^5 à 1×10^7 CFU/L
Numéro de document de l'ARLA : 3145899

Contexte

Chontrol Peat Paste est un herbicide biologique qui inhibe le recrû et la formation de rejets à partir de souches d'arbres coupées de l'aulne, du peuplier faux-tremble, du chêne rouge, du bois de fer, du bouleau blanc, de l'érable à sucre et du cerisier de Virginie, dans les emprises et les opérations de gestion de la végétation forestière. Chontrol Peat Paste est une préparation en pâte fournie en bouteilles compressibles d'un litre (pour l'application manuelle) et en conteneur de onze litres (pour l'utilisation dans les pulvérisateurs à dos). Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande visait à inclure sur l'étiquette une allégation d'inhibition du recrû et de la formation de rejets à partir de souches coupées et annelées de nerprun bourdaine et de nerprun cathartique.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations n'étaient pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les nerpruns envahissants (bourdaines et cathartiques) sont des espèces d'arbustes envahissantes, qui constituent une menace pour la biodiversité au Canada car ils affectent la qualité du sol, les communautés de plantes indigènes et l'habitat de la faune. Actuellement, ils sont considérés comme très nocifs dans plusieurs provinces canadiennes, notamment au Manitoba, en Ontario et au Québec, ainsi que dans certains États américains.

Plusieurs herbicides chimiques ont été homologués pour la suppression du nerprun bourdaine, mais leur utilisation n'est pas souhaitable dans certaines provinces (p. ex. terres publiques au Québec). L'homologation d'une solution biologique comme Chontrol Peat Paste pour la suppression des nerpruns envahissants répondrait aux préoccupations des municipalités concernant ces espèces envahissantes. Des lettres de soutien de plusieurs municipalités et d'un organisme œuvrant pour la croissance des peuplements forestiers ont été incluses dans le dossier de la présente demande.

Les données sur l'efficacité soumises pour examen provenaient d'essais de recherche sur le terrain, qui ont été menés à Oakville et Simcoe en Ontario et dans la région de l'Estrie au Québec en 2016 et en 2017. L'efficacité de Chontrol Peat Paste a été évaluée aussi bien sur des surfaces de souches coupées que sur des arbres annelés. Dans les deux cas, le produit s'est avéré efficace pour augmenter de manière significative la mortalité des tiges traitées pendant l'année de traitement et l'année suivante.

Conclusion

L'ARLA a procédé à une évaluation de la demande en question et a jugé les renseignements suffisants pour appuyer la modification demandée visant à inclure une allégation d'inhibition du recrû et de la formation de jets à partir de souches coupées et annelées de nerprun bourdaine et de nerprun cathartique.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

N° de l'ARLA 3086627	2019, CPP 29293, Buckthorn values package, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.4, 10.5, and 10.5.1.
N° de l'ARLA 3086628	2020, CPP 29293, Buckthorn summaries, DACO: 10.2.3.1.
N° de l'ARLA 3086629	2019, CPP 29293, Buckthorn efficacy report, DACO: 10.2.3.3(B).

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9